

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le



ID : 048-214800914-20201028-30_2020-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N°30 /2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28/10/2020**

**OBJET : CONTRIBUTION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE DE NASBINALS**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la directrice l'école privée de Nasbinals qui souhaite que la commune participe aux dépenses de fonctionnement pour les enfants de la commune à hauteur de la participation de Nasbinals.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Nasbinals, à hauteur de la participation de Nasbinals.

- précise que le nombre d'enfants de la commune scolarisés à l'école privée est de 2 en 2020 et que le montant de la participation est fixé à 600 € par enfant pour l'année scolaire.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 28/10/2020

Le Maire

